

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			Date et lieu de la séance 23 AVRIL 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE
En exercice	13		
Présents	10		
Excusés	3		
Pouvoirs	3		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

PNRHJ : ACTIONS, PERSPECTIVES ET PACTE DE GOUVERNANCE

Fin 2024, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ) a adopté un nouveau projet de Charte et formalisé les premières évolutions de sa gouvernance ;

Considérant la volonté partagée de renforcer les liens entre les Présidents des EPCI et le Syndicat mixte ;

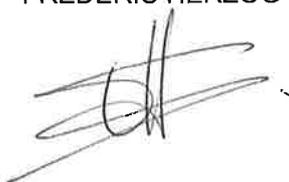
Considérant la volonté partagée de clarifier l'articulation des actions portées par ces collectivités ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** le pacte de gouvernance « Parc-EPCI » proposé par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, et présenté en annexe ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention-cadre ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>	
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire			
MEMBRES		 		
En exercice	13			Date et lieu de la séance
Présents	10			23 AVRIL 2025
Excusés	3			Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

MOBILITÉ : ACHAT D'ABRIS VÉLO COLLECTIFS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-8 « Autorité Organisatrice de la Mobilité »,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

Considérant la nécessité d'augmenter l'offre d'infrastructures dédiées à la pratique des mobilités actives, dans une volonté de favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport quotidien,

Considérant que l'installation d'abris vélo est une priorité dans le cadre du projet de transition écologique du territoire,

Considérant qu'il est proposé d'équiper les équipements publics suivants :

- Le gymnase du Plateau,
- La médiathèque Le Dôme,
- Les maisons de santé de Saint-Claude, Coteaux-du-Lizon et La Pesse,

Considérant l'estimation du coût total des abris vélo à hauteur de 22 000 € TTC pour 5 unités,

Considérant qu'une subvention de 40 % sur le montant hors taxes (HT) peut être sollicitée auprès du programme ALVEOLE +, permettant de réduire le coût total de l'achat,



Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** l'achat de 5 abris vélo, conformément à l'estimation de 18 333.33 euros HT soit 22 000.00 euros TTC,
- **SOLLICITE** une subvention du programme ALVEOLE + à hauteur de 40 % sur le montant HT ;
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
5 abris vélo	18 333,33 €	ALVEOLE +	7 333,33 €
		Autofinancement	11 000,00 €
TOTAL	18 333,33 €	TOTAL	18 333,33 €

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	23 AVRIL 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	10			
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

PATRIMOINE : ST-CLAUDE - 11 RUE LACUZON - TRAVAUX SUR LA COPROPRIETE - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-1 industrie, commerce, artisanat, services et plus particulièrement l'alinéa 3 « acheter, construire, rénover, louer, gérer et vendre des bâtiments (...)

Vu la demande de partie des copropriétaires concernés par l'incendie de 2009 ayant ravagé partiellement l'immeuble en copropriété situé 11, rue Lacuzon à SAINT-CLAUDE, de pouvoir stocker leurs meubles à l'occasion des travaux importants de rénovation-reconstruction et de permettre aux ouvriers de se reposer et d'accéder aux sanitaires,

Considérant la vacance des locaux appartenant à la Communauté de Communes et connu sous l'appellation « salle de boxe », dépendant de ce même immeuble,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** de mettre gratuitement à la disposition des copropriétaires de l'immeuble 11, rue Lacuzon à SAINT-CLAUDE, les locaux vacants connus sous l'appellation « salle de boxe » à compter de mai 2025 jusqu'au 30 novembre 2025. Cette mise à disposition ne pourra en aucun cas être reconduite ou prolongée.
- **ACTE** que les propriétaires ou le syndic fourniront une attestation d'assurance



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération aux charges et conditions qu'elle jugera convenables.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a central vertical stroke, representing the name Frédéric Herzog.

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	10	23 AVRIL 2025	
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

Monsieur Laurent PLAUT ne prend pas part au vote.

FINANCES

ANIMATION DU TERRITOIRE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° HJSC_C 2025_04_11 en date du 09 avril 2025 approuvant le montant de l'enveloppe globale des subventions attribuées aux associations au titre de l'animation du territoire pour l'année 2025 ;

Considérant les demandes formulées par les associations Anim' Lavans, ASHJ Lajoux, Festival de Musique du Haut-Jura, La Fraternelle, Festival Inter'Nature du Haut-Jura (FINA), Lauconne en Scène et UTTJ.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention**) :

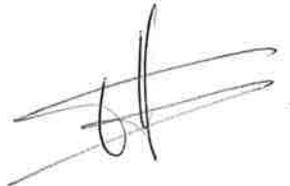
- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'animation du territoire :

Association	Motif de la subvention	Montant de la subvention
Anim' Lavans	Concerts et festivités 2025 – COLORUN	1 600,00 €
ASHJ Lajoux	La Rubatée les 09 et 10 août 2025	400,00 €
Festival de Musique du Haut-Jura	Festival de Musique baroque du 23 mai au 1 ^{er} juin 2025	5 000,00 €
La Fraternelle	Aide au maintien du cinéma	15 000,00 €
Festival Inter'Nature du Haut-Jura (FINA)	Festival de photographie et d'art dédié à la nature du 4 au 6 avril 2025	2 000,00 €
Lauconne en Scène	Spectacle historique théâtral son et lumière en juillet 2025	1 600,00 €
UTTJ	Courses JURAPICS - Dimanche 13 juillet 2025	500,00 €

- **DEMANDE** en contrepartie que le logo de la communauté de communes soit affiché sur les supports de communication en qualité de financeur et que cette subvention soit valorisée par l'association par tout moyen restant à convenir avec le service communication de la communauté de communes,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération aux charges et conditions qu'elle jugera convenables.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ÉCONOMIE

VIRY – Z.A. LE PERON - VENTE D'UN TERRAIN A BATIR - MICHALET QUENTIN

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5- 2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »

Vu la demande de Monsieur Quentin MICHALET, entrepreneur individuel en travaux de menuiserie (SIREN 881.154.082), d'acquérir la parcelle située dans la zone artisanale « Le Peron » à VIRY cadastrée section ZL n°155 de 3 712m² pour y édifier un bâtiment professionnel d'environ 400m².

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2023 donnant délégation au bureau,

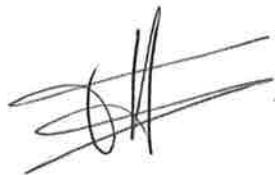
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention) :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle située à VIRY - Z.A Le Peron - section ZL n°155 de 3 712m² à Monsieur Quentin MICHALET ou toute autre personne morale qu'il se substituerait et dont il serait associé, moyennant le prix global de 22 272€ HT soit 26 726,40€ TVA sur la marge comprise (sur la base de 6€ HT / m² soit 7,20€ / m² TVA sur la marge comprise) stipulé payable comptant à la signature de l'acte de vente,

- **ACTE** que le prix de revient de cette parcelle est de 10.18 € / m² hors TVA sur marge soit un montant de 37 788,16€ hors TVA sur marge.
- **ACTE** le montant de l'aide à l'immobilier indirecte à 15 516,16€ hors TVA sur la marge ;
- **ACTE** que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;
- **RAPPELLE** que l'acquéreur (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) s'engage à maintenir pendant au moins 7 ans l'activité sur le site qui fait l'objet de la subvention intercommunale. En cas d'arrêt partiel ou total d'activité sur le site durant cette période, l'aide accordée sera transformée en avance remboursable et sera alors reversée en totalité à l'intercommunalité sur simple appel de l'intercommunalité,
- **IMPOSE** à l'acquéreur, l'obligation d'achever l'ensemble de la construction dans le délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique ; Ledit achèvement devant être constaté par le dépôt d'une déclaration d'achèvement et de conformité à la mairie dans le délai imparti. Précise qu'en cas d'impossibilité de construire, et quelle qu'en soit la cause (décès ou autres motifs), l'acquéreur défaillant (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) sera dans l'obligation de revendre son lot, à première réquisition de la Communauté de Communes, faite sous pli recommandé avec accusé de réception. Cette revente sera faite au prix initial d'acquisition sans tenir compte des frais de quelque nature qu'ils soient. Elle sera faite au profit de la Communauté de Communes elle-même, qui pourra disposer du bien comme bon lui semblera. Il est toutefois précisé qu'au cas où l'acquéreur aurait contracté un prêt, en garantie duquel la parcelle vendue serait remise en garantie, la Communauté de Communes renonce à opposer cette clause tant que dureront les obligations résultant dudit prêt.
- **IMPOSE** à l'acquéreur un droit de préférence vingtenaire, inséré dans l'acte de vente, au profit de la Communauté de Communes en cas de revente par Monsieur MICHALET (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) de tout ou partie de la parcelle non bâtie. Cette vente sera faite au prix initial d'acquisition sans tenir compte des frais de quelque nature qu'ils soient.
- **ACTE** qu'en cas de revente par Monsieur MICHALET (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) dans le délai de 20 ans à compter de la date de signature de l'acte de vente, d'une partie non bâtie de la parcelle à un prix au mètre carré supérieur à celui fixé aux présentes, il devra rembourser l'aide à l'immobilier indirecte.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ÉCONOMIE

SAINT-CLAUDE – BOUTIQUE TREMPLIN 9, PLACE DE L'ABBAYE : CHOIX DU CANDIDAT

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5- 2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »

Vu la délibération n'HJSC_B 2023_10_04 du Bureau Communautaire du 4 octobre 2023 ;

Vu l'appel à candidature pour intégrer la boutique tremplin située au 9, place de l'Abbaye à Saint-Claude,

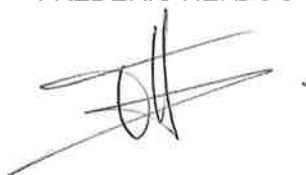
Vu l'avis du jury de sélection,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** de retenir la candidature de « *Aux bougies gourmandes de nos rêves* » (SIREN : 793 262 932).
- **AUTORISE** la Présidente à signer le bail à intervenir conformément à la délibération n° HJSCB20231004 du Bureau Communautaire du 04/10/2023 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			 
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	10	23 AVRIL 2025	
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / FORET / PAT / ENERGIE

ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE (TETE) LABEL CLIMAT AIR ENERGIE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 6-1 « Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » ;

Considérant que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite s'engager activement dans la transition énergétique et écologique en mettant en œuvre une politique ambitieuse en faveur du développement durable ;

Considérant que le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE) constitue un outil structurant permettant d'accompagner et de valoriser cet engagement ;

Considérant que ce programme repose sur un référentiel exigeant de 60 mesures, régulièrement mis à jour, et permet une labellisation pour une durée de 4 ans ;

Considérant qu'il s'agit d'une démarche volontaire, sans coût financier direct, mais nécessitant un investissement en temps de la part des services et des élus ;

Considérant que l'adhésion au programme se déroule en plusieurs étapes :

- Un état des lieux initial permettant d'obtenir une première étoile ;

- L'élaboration d'une stratégie climat-air-énergie, qui, en fonction de son ambition et de son avancement, peut permettre d'obtenir des étoiles supplémentaires ;

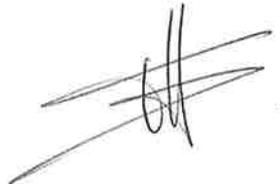
Considérant que la réussite de cette démarche nécessite une organisation interne structurée, avec des rôles clairement définis.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [vote : pour 13, 0 contre, 1 abstention (J-L MILLET)] :

- **ENGAGE** la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dans le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE) ;
- **DÉCIDE** de constituer un Comité de Pilotage, composé des membres de la commission « Développement des Énergies Renouvelables et Préservation des Ressources » ;
- **DÉSIGNE** le chargé de projet Climat, Énergie et Mobilité comme chef de projet, chargé de piloter, coordonner, mobiliser et animer le programme ;
- **NOMME** le vice-président à l'Environnement, élu référent garant de l'orientation politique du programme,
- **CONSTITUE** une équipe projet, composée de l'élu référent, du chef de projet et des chefs de services concernés ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		Délibération conforme, La Présidente, Isabelle
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			 
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	10	23 AVRIL 2025	
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	0		

- PRESENTS :** Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER
- EXCUSES :** Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET
- ABSENTS :** /
- POUVOIRS :** Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / FORET / PAT / ENERGIE

ACHAT GROUPÉ - CUVE DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE - TARIFICATION

- Vu** les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-1,
- Vu** la délibération n°11/8-2 du bureau communautaire du 8 septembre 2021 relative à l'appel à projet dans sa première phase,
- Vu** la délibération n°HJSC_2023_12_16 du bureau communautaire du 17 janvier 2024, qui approuve la participation de la collectivité à l'appel à projet « Horizon 2 »,
- Vu** la nécessité de définir un tarif unitaire pour une cuve dans le cadre de l'achat groupé incluant la livraison en point de retrait au centre technique à Bessard,
- Vu** la consultation menée auprès de trois entreprises et le choix de l'entreprise Big Bag Center pour 52 cuves,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **FIXE** le prix unitaire de la cuve à 105 euros TTC ;
- **APPLIQUE** ce tarif aux bénéficiaires de l'opération, sous réserve d'éligibilité et dans la limite des stocks disponibles ; les bénéficiaires seront arrêtés en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.



- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, is positioned below the printed name.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / FORET / PAT / ÉNERGIE

ÉNERGIE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENEDIS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-1 « Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » ;

Considérant les relations qui lient Enedis, gestionnaire et concessionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité sur le territoire, et la Communauté de Communes HJSC ;

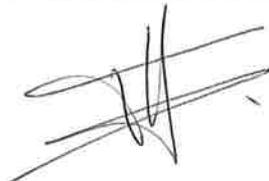
Considérant les nouveaux enjeux de la transition écologique ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la convention de partenariat présentée, pour une durée de 3 ans à compter de sa signature ;
- **ACTE** la constitution d'un comité de pilotage se réunissant 1 fois par semestre pour la mise en œuvre des actions et procéder à d'éventuels modifications et amendements selon le contexte et l'actualité ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG





		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	23 AVRIL 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	10			
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME / NORDIQUE / PDIPR

OFFICE DE TOURISME : GRILLE TARIFAIRE BOUTIQUE ET VISITES GUIDEES

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la délibération n°HJSC_B_2024_04_07 du bureau communautaire du 24 avril 2024 validant la grille tarifaire des Offices de Tourisme de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ;

Vu la décision n°51-2024 prise par la présidente le 22 juillet 2024 ;

Vu la décision n° 66-2024 prise par la présidente le 18 septembre 2024 ;

Vu la décision n°71-2024 prise par la présidente le 15 octobre 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les tarifs des produits et prestations proposées par l'Office de Tourisme pour une application à compter du 2 mai 2025,

Considérant que de nouveaux produits et activités sont commercialisés par l'Office de Tourisme,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **VALIDE** les tarifs suivants :

1. VISITES GUIDÉES DE L'OFFICE DE TOURISME

I. CATÉGORIE D'ÂGE

Bambin	Jeune	Adulte
Moins de 6 ans	De 6 à 15 ans	À partir de 16 ans

II. INDIVIDUELS

Catégorie	Conditions d'accès	Tarif
Bambin	Moins de 6 ans	Gratuit
Jeune	De 6 à 15 ans	7,00 €
Adulte	À partir de 16 ans	8,50 €
Chômeur	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Personne en situation de handicap	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Étudiant	Sur présentation d'un justificatif	7,00 €
Carte Avantage Jeune	Sur présentation de la carte	7,00 €

III. GROUPES

Groupe constitué de minimum 20 personnes.

Toute demande spécifique fera l'objet d'une convention séparée.

1) Groupe

	<u>Visite Cathédrale</u>	<u>Visite de ville</u>	<u>Visite demi-journée</u>
Tarif par personne en groupe	7,00 €	7,00 €	12,00 €
Accompagnateur (limité à 1)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Chauffeur de bus (limité à 1)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2) Scolaire du territoire Haut-Jura Saint-Claude

	<u>Visite Cathédrale</u>	<u>Visite de ville</u>	<u>Visite demi-journée</u>
Tarif par personne en groupe	5,00 €	5,00 €	9,00 €
Accompagnateurs	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2. PRODUITS BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME

Produit	Prix
AVENTURE JEU Anglais	15,00 €
AVENTURE JEU Français	15,00 €
PACK 2 AVENTURE JEU - Français	25,00€
PACK 2 AVENTURE JEU - Anglais	25,00€
C.CHAPAL - Carte Postale	2,00 €
CARRÉMENT VOUS - Cartes Postales	3,00 €
CARRÉMENT VOUS - Magnets	5,00 €
CARRÉMENT VOUS - Affiches	15,00 €
JULIEN ARBEZ - Cartes Postales	2,00 €
JULIEN ARBEZ - Jeu de 7 familles	16,00 €
JULIEN ARBEZ - Livre <i>Ma vie sauvage dans le Jura</i>	36,00 €
CARTOGUIDE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	7,00 €
CARTE IGN 3327ET - Morez/Les Rousses	14,10 €
CARTE IGN 3327OT - St-Claude/Vouglans	14,10 €
CARTE IGN 3328 OT - Crêt de la Neige	14,10 €
CARTE IGN GTJ	9,30 €
CARTE IGN Parc Naturel Régional	8,00 €

CARTE Le Jura à Vélo	6,00 €
CARTE POSTALE – petit format	0,50 €
CARTE POSTALE – grand format	1,00 €
CARTE POSTALE BOIS	3,50 €
CRAYON DE PAPIER ANIMAUX	4,00 €
JETON Borne Camping-Car	2,00 €
LIVRE Nicolas GASCARD – Wild Light Jura	35,00 €
MARQUE-PAGE - En Bois	5,00 €
MONNAIE DE PARIS	3,00 €
MUG	8,00 €
ŒIL DE MOUCHE	7,00 €
PELUCHE LYNX - 13 cm	10,00 €
PELUCHE LYNX - 20 cm	15,00 €
PHOTOCOPIE A3 Couleurs	1,00 €
PHOTOCOPIE A3 N&B	0,60 €
PHOTOCOPIE A4 Couleurs	0,50 €
PHOTOCOPIE A4 N&B	0,30 €
PORTE-CLÉS PELUCHE	7,00 €
PORTE-CLÉS PIERRE	9,00 €
SAC EN TOILE - ÉTÉ	7,00 €
SAC EN TOILE - HIVER	7,00 €
TOPO - Échappée Jurassienne	16,40 €
TOPO - Escalade	25,00 €
TOPO - GTJ à pied	18,40 €
TOPO - GTJ Raquettes	16,00 €
TOPO - GTJ Ski de Fond	16,00 €
TOPO - Jura à Pied	16,40 €
TOPO - PNR à pied	16,40 €
TOPO - VTT Jura	19,95 €
TOPO CCHJSC - Randonnée Pédestre	8,00 €
TOPO CCHJSC - Raquettes	8,00 €
TOPO CCHJSC - Trail	8,00 €

3. TARIFS EXPÉDITIONS

FRAIS D'EXPÉDITION
6,50 €

- **ACTE** la mise en application de ces tarifs à compter du 1 mai 2025;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	13	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	0			
Pouvoirs	0			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME / NORDIQUE / PDIPR

OFFICE DE TOURISME : CARTE AVANTAGES JEUNES – CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026

La Carte Avantages Jeunes (CAJ) est un dispositif qui permet à son détenteur (de moins de 30 ans) de bénéficier de tarifs avantageux sur diverses prestations proposées par la Communauté de Communes,

Tous les ans, la CAJ est vendue à l'Office de Tourisme,

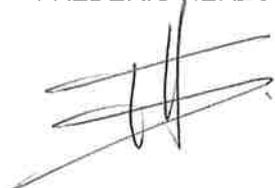
Info Jeunesse Jura, qui diffuse la CAJ, nous sollicite pour le renouvellement de notre partenariat pour la saison du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la convention de partenariat « Point de vente » pour la période du 01/09/25 au 31/06/26 ;
- **ACTE** que chaque carte vendue à 10 € rapportera 1 € à L'Office de tourisme ;
- **AUTORISE** la présidente à renouveler la présente convention pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 en cas de maintien des conditions financières évoquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME / NORDIQUE / PDIPR

OFFICE DE TOURISME : SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DU BLEU DE GEX - CONVENTION DE PARTENARIAT 2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire et de ses produits locaux, dans un bon esprit de collaboration,

Vu les engagements mis en place entre le Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de conventionner avec le Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex afin de fixer les obligations de chacune des parties,

Après rencontre et échanges entre les deux parties,

Considérant la nécessité de valider une nouvelle convention de partenariat avec le Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex pour l'année 2025,



Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la convention de partenariat présentée en annexe ;
- **ACTE** la mise à disposition gratuite de Bleu de Gex par le Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex pour tous les pots organisés par l'Office de tourisme de la CCHJSC en 2025 en contrepartie de la promotion du Bleu de Gex par l'Office de Tourisme via ses différents supports de communication ;
- **AUTORISE** la présidente à renouveler ce partenariat pour l'année 2026 si les conditions restent inchangées ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 23 AVRIL 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		 
En exercice	13			
Présents	10			
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M.Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME / NORDIQUE / PDIPR

PDIPR - BALISAGE ET ENTRETIEN 2024 - ASSOCIATIONS DE RANDONNÉE – AVENANTS AUX CONVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement et la signalétique des sentiers inscrits au PDIPR,

Vu la délibération du 20 janvier 2021 fixant l'indemnité d'entretien des sentiers à 10 € du kilomètre,

Vu les circuits entretenus en 2024 par les associations PEDIBUS JAMBUS et LES GODILLOTS DU PLATEAU,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**)

- **APPROUVE** les avenants aux conventions des associations de randonnées PEDIBUS JAMBUS et LES GODILLOTS DU PLATEAU pour l'année 2024,
- **ACTE** notre participation comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Associations	Km entretenus	Montant dû
Godillots du Plateau	67.6	676,00 €
Pédibus Jambus	50.4	504,00 €
TOTAL	118.00	1 180,00 €

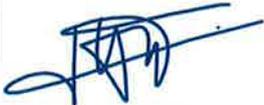
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Herzog', is written below the printed name. The signature is stylized with several overlapping horizontal and vertical strokes.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES				
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	10	23 AVRIL 2025		
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATION / CULTURE / SPORT / SANTÉ

MAISONS DE SANTÉ – GEL DE L'INDEXATION DES LOYERS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « *Soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territorial* »

Vu les délibérations du bureau communautaire du 19 juin 2024 relatives au gel de l'indexation des loyers dus par les professionnels de santé exerçant en libéral au sein de la MAISON DE SANTE de SAINT-CLAUDE,

Considérant la demande des professionnels de santé du RELAIS DE SANTE DES HAUTES COMBES de bénéficier de la même mesure en raison de la forte augmentation de leurs charges,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : pour 11, 0 contre, 2 abstentions (Jean-Louis Millet et Loïc Gelper)**]:

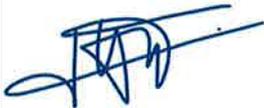
- **DÉCIDE** d'harmoniser les pratiques et de geler l'indexation des loyers jusqu'au 31 janvier 2027 pour tous les professionnels de santé exerçant en libéral (soit en individuel soit au sein de sociétés réservées aux professions libérales comme la société civile de moyens – SCM - ou société d'exercice libéral – SEL) au sein des maisons de santé de SAINT-CLAUDE, COTEAUX-DU-LIZON et LA PESSE.



- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants aux baux professionnels ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POUPULATION / CULTURE / SPORT / SANTÉ

LA PESSE - MAISON DE SANTÉ - NOUVELLE CLEF DE REPARTITION DES CHARGES

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « *Soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territorial* »

Vu la délibération du bureau communautaire de ce jour 23 avril 2025 relatives au gel de l'indexation des loyers dus par les professionnels de santé exerçant en libéral au sein des Maisons de Santé du territoire jusqu'au 31 janvier 2027,

Considérant la demande des professionnels de santé du RELAIS DE SANTE DES HAUTES COMBES de modifier la clef de répartition des charges entre eux,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la clef de répartition des charges, proposée par les professionnels de santé pour une mise en application du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2027 (date de fin du gel de l'indexation des loyers) selon les modalités suivantes :
 - La nouvelle clef de répartition ne concerne que les charges. Ainsi, le montant des loyers appelés auprès de chaque professionnel ne sera pas impacté ;
 - Calcul des charges du cabinet infirmier (Mmes HUSSON, DEGENEVE et BUCHAJCZYCK) : Le montant du loyer mensuel majoré du montant des charges appelées mensuellement auprès du cabinet infirmier n'excédera pas la somme de 74€ / mois, de sorte que le montant des charges

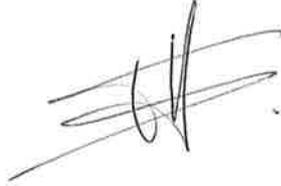
- Calcul des charges des médecins (Mmes PIN, FEILLET, POURSIN et M. BOULARD) :
Les médecins supporteront l'intégralité des charges de la Maison de Santé de LA PESSE diminuée de la quote-part du cabinet infirmier. Le solde de charges sera réparti entre tous les médecins dans les proportions suivantes :

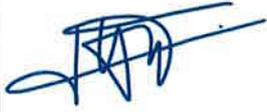
- Madame Anne-Sophie PIN20%,
- Madame Pauline-FEILLET20%,
- Monsieur Sylvain BOULARD32%,
- Madame Anne POURSIN28%

- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants aux baux professionnels ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 23 AVRIL 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		 
En exercice	13			
Présents	10			
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

SAINT-CLAUDE - MAISON DE SANTE : MISE A DISPOSITION DES DEUX BORNES ELECTRIQUES - SCM GROUPE MEDICAL

Vu les statuts de la Communauté de Communes et plus particulièrement l'article 7-3 « soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics »

Vu la demande de la SOCIETE CIVILE DE MOYENS GROUPE MEDICAL dont le siège se trouve au sein de la Maison de Santé de SAINT-CLAUDE, de disposer et gérer seule les deux bornes électriques existantes,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

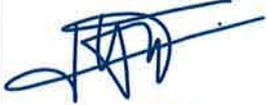
- **ACTE** la mise à disposition de la SCM GROUPE MEDICAL, les deux bornes électriques de la Maison de Santé de SAINT-CLAUDE à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **NOTE** que le montant des charges réelles de la borne n°1 pour les consommations de l'année 2024 sera calculé lors de la régularisation des charges annuelles ;
- **ACTE** que le montant des provisions sera évalué selon la consommation réelle de l'année 2024 et sera appelé mensuellement avec une régularisation de la période échue ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Le secrétaire de séance

FRÉDÉRIC HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and vertical strokes, positioned below the name.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	23 AVRIL 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	10			
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

POLITIQUE SANTÉ - ALLOCATION D'ETUDES - Sarah BOUHADDOUCH

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 7-3 « Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics »

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°14/7-1 du 13 avril 2022 relative à la Politique Santé Incitative Santé,

Vu la délibération du bureau communautaire du 24 avril 2024 approuvant le règlement d'intervention de politique santé incitative,

Vu la délibération du bureau communautaire du 19 février 2025 approuvant la mise à jour du règlement d'intervention de politique santé incitative ;

Vu la demande d'accompagnement de Madame Sarah BOUHADDOUCH, étudiante boursière en 2^{ème} année de médecine,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** l'attribution à Madame Sarah BOUHADDOUCH d'une aide d'un montant s'élevant à 7.000€ par année d'étude,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Herzog', written over a set of horizontal lines.



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

POLITIQUE SANTÉ - ALLOCATION D'ETUDES - Yasarcan CELIK

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 7-3 « Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics »

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°14/7-1 du 13 avril 2022 relative à la Politique Santé Incitative Santé,

Vu la délibération du bureau communautaire du 24 avril 2024 approuvant le règlement d'intervention de politique santé incitative,

Vu la délibération du bureau communautaire du 19 février 2025 approuvant la mise à jour du règlement d'intervention de politique santé incitative ;

Vu la demande d'accompagnement de Monsieur Yasarcan CELIK, étudiant boursier en 2^{ème} année d'odontologie,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** l'attribution à Monsieur Yasarcan CELIK d'une aide d'un montant s'élevant à 7.000€ par année d'étude,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FH' with a long horizontal stroke extending to the left.



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	10	23 AVRIL 2025	
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

GYMNASSE VAL DE BIENNE : CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que la mise à disposition des gymnases intercommunaux aux lycées de la Région Bourgogne Franche-Comté doit être conditionnée à la signature d'une convention tripartite entre le lycée utilisateur, la Communauté de Communes propriétaire de l'équipement et la Région Bourgogne Franche-Comté,

Considérant la convention transmise par la Région Bourgogne Franche-Comté afin de déterminer les droits et obligations des parties,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée de trois années scolaires à compter du 1^{er} septembre 2025,
- **ACTE** le tarif horaire de 6€/ heure indiqué par la région,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FH', is written below the name 'FREDERIC HERZOG'. The signature is stylized and somewhat abstract.



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

CULTURE - CARTE AVANTAGES JEUNE 2025-2026 – CHOIX DES AVANTAGES

La Carte Avantages Jeunes (CAJ) est un dispositif qui permet à son détenteur (de moins de 30 ans) de bénéficier de tarifs avantageux sur diverses prestations proposées par la Communauté de Communes,

Info Jeunesse Jura, qui diffuse la CAJ, nous sollicite pour le renouvellement de notre partenariat pour la saison du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

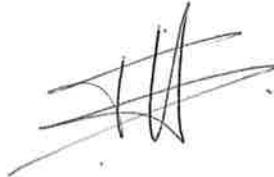
- **ACCEPTE** de poursuivre sa participation à l'opération Coupon Avantages Jeune mise en place par La Région Bourgogne Franche-Comté et accorde pour la saison du 1er septembre 2025 au 31 août 2026, les avantages suivants :

- Domaine Nordique des Hautes-Combes : Tarif réduit sur le forfait séance (sur présentation de la carte),
- Domaine Nordique des Hautes-Combes : Une gratuité correspondante à la gratuité ENJ (sur remise du coupon ENJ séance offerte et présentation de la carte)
- Musée de l'Abbaye : Une entrée gratuite (valable une seule fois sur présentation de la carte et remise du coupon),
- L'Atelier des Savoir-Faire : Une entrée gratuite à l'espace muséographie (valable une seule fois sur présentation de la carte et remise du coupon),
- Office de Tourisme : tarif réduit sur les visites guidées sur présentation de la carte Avantages Jeunes)

- **AUTORISE** la présidente à renouveler la présente convention pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027 en cas de maintien des avantages définis ci-dessus,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	23 AVRIL 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	10			
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

CULTURE : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU RESEAU JURAMUSEES

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 6-4-1 donnant compétence en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu l'adhésion au réseau JuraMusées ;

Vu les objectifs du Réseau JuraMusées suivants :

- Fédérer les musées et sites patrimoniaux du réseau et développer des actions communes,
- Fidéliser la clientèle culturelle,
- Favoriser la circulation des publics d'un site à l'autre,
- Mesurer la circulation et comprendre l'attente des publics

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ACCEPTE** de poursuivre son adhésion au réseau JuraMusées ;
- **APPROUVE** la convention présentée pour une durée de trois ans à compter de sa signature ;
- **ACTE** la proposition d'un tarif *Pass* (réduction de 15 à 50%) pour tout visiteur se présentant au musée de l'Abbaye et/ou à l'Atelier des Savoir-Faire avec un *Pass* tamponné par au moins un autre partenaire du réseau ;



- **ACTE** la gratuité à tout visiteur ayant un passeport tamponné par quatre structures du Réseau ;
- **ACTE** que cette convention pourra être modifiée par voie d'avenant ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ainsi que d'éventuels avenants.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	23 AVRIL 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-Louis MILLET, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Christian ROCHET donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, Claude MERCIER pouvoir Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 23 avril 2025, datée du 17 avril 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

CULTURE : CONSERVATOIRE - ÉVEIL MUSICAL DANS LES STRUCTURES HORS TERRITOIRE

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu les ateliers d'éveil musical à l'intention des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans proposés par le conservatoire,

Considérant la sollicitation de la crèche de Lamoura et de l'école primaire de Lamoura pour bénéficier de cet accompagnement sur la période 2025-2026,

Considérant qu'une convention est nécessaire pour définir les obligations de chacune des parties,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**vote : pour 13, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ACTE** que chaque intervention d'une durée de 60 minutes sera facturée au tarif forfaitaire de 74€ TTC euros incluant le coût du salaire et les frais de déplacement dans un périmètre de 0 à 40 km, aller-retour.
- **ACTE** que chaque intervention d'une durée de 30 minutes sera facturée au tarif forfaitaire de 52€ TTC euros incluant le coût du salaire et les frais de déplacement dans un périmètre de 0 à 40 km, aller-retour.
- **APPROUVE** le modèle de convention de partenariat proposée,



- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ainsi que d'éventuels avenants.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'H' with horizontal strokes.